

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 012-1621/15/CC

**■ Attribution d'une subvention pour l'année 2016 à l'association Emergence(s)
Compétences Projets pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi MPM Centre
DHCS 15/14232/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économique, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire à l'échelle de son territoire.
Cette intervention repose sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la Communauté Urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

L'objectif est de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification. Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté Urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Enfin, de nouveaux protocoles ont été élaborés en 2012 pour les trois PLIE de MPM ; ces protocoles qui couvrent la période 2013-2017 et fixent entre autre les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du FSE, ont été approuvés par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012

Par ailleurs, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité verser un fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des 3 PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012. Une nouvelle convention de fonds de concours couvrant les années 2015, 2016 et 2017 a été validée par le Bureau de Communauté le 9 octobre 2014.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE est fixée dans les protocoles : elle correspond désormais

- à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne,
- à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économique, la prospective emploi),
- aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs après mise en concurrence
- et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

La Communauté Urbaine restant maître d'ouvrage de prestations parmi lesquelles :

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

l'assistance technique apportée aux trois PLIE dans la conduite de leurs actions,

- l'évaluation,
- la communication qui relève des obligations requises par le FSE, l'autre partie, étant gérée directement par chacun des trois PLIE ...

Le protocole d'accord du PLIE MPM Centre concerne les communes d'Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons. Couvrant les années 2013-2017, il a été approuvé par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Les objectifs pour 2013 à 2017 sont les suivants :

- 5 600 adhérents accompagnés à l'emploi, dont 4 500 nouvelles entrées (soit 900 nouveaux adhérents par an),
- 4 400 adhérents concluront leur parcours avant la fin du protocole, dont 50% en insertion professionnelle réussie (soit 2 200 personnes au total, et 440 par an).

Au 1er janvier 2015, 1 237 personnes étaient en parcours actif ; du 1er janvier au 1er novembre 2015, 761 personnes supplémentaires ont été intégrées .Soit un total de 1 998 personnes suivies à ce jour en 2015.

Au 1er novembre 2015, on dénombrait 360 sorties positives, dont 67 en formation qualifiante.

En ce qui concerne les clauses d'insertion, le nombre d'heures réalisées sur l'année sera d'environ 200 000, y compris celles réalisées dans le cadre des projets de rénovation urbaine avec l'ANRU.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la communauté urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 1 415 000 euros, ce montant intégrant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 350 000 euros.

Les modalités de versement de ces subventions font l'objet de la convention n°15-1146 signée le 2 avril 2015 avec l'association de gestion du PLIE.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- La délibération RNOV 003-603/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le protocole d'accord 2013-2017 du PLIE MPM Centre ;
- La délibération RNOV 005-677/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant la stratégie d'intervention de MPM dans les programmes européens 2014-2020 ;
- La délibération HPV 001-389/14/BC du 9 octobre 2014 approuvant la convention de fonds de concours du Conseil Général à la Communauté Urbaine pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE pour 2015, 2016 et 2017 ;
- La délibération HPV 007-611/14/CC du 19 décembre 2014 approuvant la candidature de Marseille Provence Métropole pour être organisme intermédiaire au titre de la programmation du FSE 2014-2020 ;
- Le Programme Opérationnel National 2014-2020 du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 ;
- Le protocole d'accord du PLIE MPM Centre 2013-2017 signé le 30 avril 2013 ;
- La convention d'attribution de subventions n°15-1146 signée le 2 avril 2015 entre l'association Emergence(s) Compétences Projets et Marseille Provence Métropole pour les années 2015 à 2017 ;

Signé le 21 Décembre 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté Urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économie ;
- Que la Communauté Urbaine souhaite développer une politique d'insertion par l'économie à l'échelle du territoire communautaire ;
- Que la Communauté Urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Centre ;
- Que la Communauté Urbaine est depuis 2010 organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du FSE et souhaite continuer à l'être ;
- Que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé de verser sa participation pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE à la Communauté Urbaine à partir de 2012 et a renouvelé cet engagement en 2015, 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 1 415 000 euros pour l'année 2016 (dont 350 000 euros représentant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à l'association « Emergence(s) Compétences Projets » pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre, sous réserve du vote de l'autorisation budgétaire 2016 du conseil de Métropole au sein de l'état spécial du Conseil de Territoire.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à ce rapport.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement – Politique de la Ville
Cohésion urbaine

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Daniel HERMANN

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**